

Communiqué de presse

Communiqué ad hoc selon l'art. 53 RC
22 mars 2022

Swissgrid Media Service
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

T +41 58 580 31 00
media@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch

La hausse des prix sur les marchés européens de l'électricité en-traîne une augmentation des tarifs 2023

En 2023, les tarifs du réseau de transport vont augmenter. Les prix en forte hausse sur les marchés de l'électricité en sont les principales causes. Un ménage, dont la consommation annuelle s'élève à 4500 kWh, paiera en 2023 en moyenne CHF 70 pour les prestations de Swissgrid. Ce montant correspond à environ 8% des coûts annuels d'électricité.

Les tarifs facturés par Swissgrid couvrent les dépenses liées à l'utilisation du réseau et aux services-système. Les tarifs des services-système généraux et des pertes actives augmentent fortement, car ils sont exposés à l'évolution des prix sur les marchés internationaux de l'électricité. Le tarif pour l'utilisation du réseau augmente en raison des exigences réglementaires et de la reprise désormais achevée de l'infrastructure du réseau. En revanche, le tarif pour l'énergie réactive diminue légèrement. Les recettes des tarifs d'utilisation du réseau permettent de financer le développement du réseau de transport, qui contribue largement à la réussite de la transition énergétique.

Pour les prestations de la Société nationale du réseau de transport, un ménage ayant une consommation annuelle de 4500 kWh paiera donc en moyenne CHF 70 en 2023. Cela représente environ 8% des coûts totaux annuels de l'électricité du ménage. La charge financière moyenne des consommatrices et consommateurs d'électricité pour le réseau de transport suisse augmente donc nettement dans l'ensemble (2022: CHF 50).

Swissgrid s'engage résolument en faveur d'une charge financière aussi faible que possible pour les consommatrices et consommateurs. Au cours des dernières années, l'entreprise a développé en continu sa gamme de produits sur le marché de la puissance de réglage. Il en résulte davantage de liquidités sur le marché et une exploitation du réseau plus sécurisée. Toutefois, l'intégration dans les plateformes d'énergie de réglage de l'UE est de plus en plus remise en question en raison de l'absence d'accord sur l'électricité.

Swissgrid facture les tarifs pour l'utilisation du réseau et les prestations de services-système individuels aux gestionnaires de réseau de distribution directement raccordés au réseau de transport. Ceux-ci calculent les tarifs pour leurs consommateurs finaux sur la base des tarifs de Swissgrid et de leur propres coûts de réseau. Ces tarifs peuvent ainsi varier selon le gestionnaire de réseau de distribution et la structure tarifaire.

Communiqué de presse

Communiqué ad hoc selon l'art. 53 RC

22 mars 2022

Augmentation des tarifs pour les services-système généraux et les pertes actives

Le tarif des services-système généraux passe à 0.46 centime par kilowattheure (contre 0.16 centime en 2022). En raison des prix attendus sur les marchés européens de l'électricité, Swissgrid s'attend à une nette augmentation des charges d'approvisionnement pour la mise en réserve de la puissance de réglage et doit, en outre, réduire un déficit, également dû en grande partie à la forte hausse des prix du marché de l'électricité. Au moment de calculer ses tarifs pour 2023, Swissgrid est partie du principe que les prix se situeront à peu près au niveau très élevé de ces derniers mois.

Au niveau des services-système individuels, le tarif pour les pertes actives augmente par rapport à l'année en cours et passe à 0.30 centime par kilowattheure (contre 0.14 centime en 2022). Ici aussi, cela est dû à la forte augmentation prévue des charges d'approvisionnement dans un environnement de marché à prix élevés.

Tarif en baisse pour le service-système individuel d'énergie réactive

Le tarif pour l'énergie réactive baisse à 1.60 centime par kilovarheure (contre 1.64 centime en 2022). Cela s'explique notamment par le nouveau concept de maintien de la tension introduit par Swissgrid en 2020, et qui motive encore plus les participants actifs à adopter un comportement respectueux du système.

Légère augmentation des tarifs d'utilisation du réseau

Les tarifs d'utilisation du réseau comportent un tarif de travail, un tarif de puissance ainsi que le tarif de base fixe par point de soutirage pondéré. Les trois augmentent légèrement en 2023 par rapport à l'année en cours, en raison des exigences réglementaires et de la reprise désormais achevée de l'infrastructure du réseau. Les tarifs pour l'utilisation du réseau servent à l'extension et à l'entretien du réseau de transport qui constitue l'épine dorsale d'un approvisionnement en électricité sûr en Suisse. Le réseau de transport suisse fait partie des réseaux les plus sûrs et les plus fiables au monde.

Tarifs des services-système

Les tarifs des services-système permettent de couvrir les coûts des services-système généraux et individuels. Les services-système généraux englobent notamment les coûts pour la mise en réserve de la puissance de réglage. Avec l'énergie de réglage mise à disposition par les centrales électriques, Swissgrid compense la différence à court terme entre la production et la consommation d'électricité. Les services-système individuels englobent notamment les coûts pour la compensation des pertes actives et pour la fourniture de l'énergie réactive.

Communiqué de presse

Communiqué ad hoc selon l'art. 53 RC

22 mars 2022

Tarif d'utilisation du réseau

Le tarif d'utilisation du réseau couvre les coûts pour la rénovation, l'extension, l'entretien, l'exploitation et la surveillance du réseau de transport. Swissgrid calcule les tarifs à chaque fois sur la base de prévisions. Elle distingue un tarif de travail, un tarif de puissance et un tarif de base fixe par point de soutirage pondéré.

Excédents et déficits

Des excédents et des déficits peuvent apparaître du fait que Swissgrid définit les tarifs à chaque fois au préalable sur la base de chiffres prévisionnels. Pendant l'exercice concerné, il existe régulièrement des différences entre les coûts et les revenus prévus et réels. Swissgrid doit compenser ces différences (excédents ou déficits) dans un délai défini, conformément aux directives réglementaires.

Refacturation des tarifs Swissgrid

Le tarif des services-système généraux est facturé par Swissgrid à tous les gestionnaires de réseau de distribution, qui le répercutent sur leurs consommateurs finaux. Swissgrid facture les tarifs pour l'utilisation du réseau et les services-système individuels aux gestionnaires de réseau de distribution directement raccordés au réseau de transport. Ces derniers calculent les tarifs pour leurs consommateurs finaux sur la base des tarifs de Swissgrid répercutés et de leurs propres coûts de réseau. Ces tarifs peuvent ainsi varier selon le gestionnaire de réseau de distribution.

Pour de plus amples informations: media@swissgrid.ch ou +41 58 580 31 00.

Avec énergie vers l'avenir

Swissgrid, Société nationale pour l'exploitation du réseau et propriétaire du réseau, a pour mission de garantir une exploitation efficace, fiable et non discriminatoire du réseau suisse. Elle assure aussi l'entretien, la rénovation et l'extension du réseau suisse à très haute tension dans un souci d'efficacité et de viabilité environnementale. Sur ses sites de Aarau, Prilly, Castione, Landquart, Laufenburg, Ostermundigen et Uznach, Swissgrid emploie environ 600 collaborateurs qualifiés de 22 nationalités différentes. La société est membre du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E). À ce titre, elle intervient aussi dans la planification du réseau, la gestion système et la régulation des échanges d'électricité sur le marché européen. La majorité du capital-actions de Swissgrid est la propriété commune de différentes entreprises d'électricité suisses.